Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 045-214502080-20261005-DCM26_111-DE

VILLE DE MONTARGIS
Construit son avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2026

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT CONCOURS « MAISONS ET BALCONS FLEURIS » POUR 2026

N° 26/111

Nombre de conseillers en exercice :
33

Nombre de présents :
29

Nombre de votants :
33

Date de convocation :
28/09/2026

Publiée le :
28/09/2026

Aujourd'hui le cinq octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville à la salle du Conseil, lieu habituel de séance, sous la présidence de M. Dominique COQUELLE, Maire de Montargis, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Madame Patricia SEINE, M. Serge POINTLANE, Mme Catherine HANSMETZGER, Mme Mélanie BARRAS, M. Jaky PERON, Mme Nathalie PEREIRA VIEIRA, M. Geoffroy BALZEAU M. Coriolan BLANCHARD, Mme Nathalie FOULGOT, M. Dominique COQUELLE, M. David LEVALLET, Mme Véronique PERLES, M. Fabrice DUVERGER, Mme Sophie GARNIER, Mme Axel LOISEL-BESNARD, Mme Nadège DESPRES, M. Maxime LAZREG M. Axel THOMAS, M. Fabrice ROY, M. Bruno NOTTIN, Mme Eline LEROY, Christophe BELABBES, M. Georges. KOUAME Mme Nathalie LEMOINE M. M. Benoit DIGEON, Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Hassiba Oubraham, M. Dalip VEHAPI,

Absents Excusés : M. Côme DUNIS, Mme Laura COIS, Mme Caroline ORUS PLANA

Ont donné délégation de vote :

M. Côme DUNIS à M. Coriolan BLANCHARD
Mme Laura COIS à M. Axel THOMAS
Mme Caroline ORUS PLANA à Mme Mélanie BARRAS
M. Jean-Charles CEPISUL à M. David LEVALLET

-=-=-

M. Maxime LAZREG remplit les fonctions de secrétaire.

* * *

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 045-214502080-20261005-DCM26_111-DE

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONCOURS « MAISONS ET BALCONS FLEURIS » POUR 2026.

La ville de Montargis organise chaque année un concours des maisons et balcons fleuris dans le but d'encourager et de développer l'embellissement de la commune grâce à des actions de fleurissement et d'aménagement paysager visibles de la rue.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
à compter de l'édition 2026, accepte les dispositions de l'article 7 du règlement du concours des Maisons et Balcons Fleuris relatives aux récompenses attribuées aux premiers de chaque catégorie ainsi qu'au lauréat de la catégorie « Hors concours » :

	Notes	Prix Juillet 2025	**Prix Juillet 2026**
Toutes catégories	1ère de chaque catégorie (6 catégories)	Voyage +un diplôme une plante une rose	**100 € +un diplôme une plante+ une rose**
	Note supérieure à 10	30 €+une plante une rose	**30 € + une plante +une rose**
	Note inférieure à 10	Une plante +une rose	**Une plante +une rose**
Hors concours		1ER Prix = voyage +une plante + une rose	**80 € + une plante + une rose**

Adoptée à l'UNANIMITE

2 Abstentions (M. Vehapi, Mme Oubraham)

0 Contre

31 Pour

Maxime LAZREG
Secrétaire de séance

Dominique COQUELLE,
Maire de Montargis

Publié le :
Certifié exécutoire le :
ID :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr